

# AGIRE PER L'ARTE



Contact: Maïtéa Miquelajauregui +33648125734 // INSTA: [agire\\_residenza\\_arte](#)// [agire.residenza@gmail.COM](mailto:agire.residenza@gmail.com)

# SOMMAIRE

1. LE CONTEXTE .....	3
2. LE LIEU .....	3
3. L'OBJET DE LA RÉSIDENCE .....	4
4. LA DURÉE DE LA RÉSIDENCE .....	4
5. LE SOUTIEN DE AGIRE .....	4
6. DOSSIER DE CANDIDATURE .....	5
7. CALENDRIER ET MODE DE SÉLECTION .....	5

## 1. LE CONTEXTE



Agira est une petite ville de 8000 habitants du centre de la Sicile, fiché sur une montagne appelée mont Teja, offrant une vue à 360° sur l'île, et une vue imprenable sur l'Etna. Ville à l'histoire incroyable existant depuis le protohistorique, elle a abrité toutes les civilisations qui sont passées sur l'île sans jamais disparaître. Elle voit successivement Hercule faire un de ses 12 travaux, Diodoro Siculo écrire la première encyclopédie relayée dans les bibliothèques du monde entier, San Filippo, saint patron de la ville ayant droit à deux fêtes et donc 6 processions par an pour le remercier d'avoir chassé le diable par la seule force de ses trois doigts, et d'autres illustres personnages qui font l'histoire de cette cité antique.

## 2. LE LIEU

Le lieu de la résidence se compose d'un appartement situé sur le mont Teja, juste à côté du château qui culmine la ville, dans la partie historique, et d'un lieu de production qui est attaché au lieu de restitution, donnant un ensemble avec une vue imprenable, et une commodité d'usage car juste au pied de la ligne de bus communal.



### 3. L'OBJET DE LA RÉSIDENCE

---

La résidence a double vocation, elle a pour but se soutenir la création contemporaine, en proposant des moyens de production, et un espace de travail, mais aussi un accompagnement à la découverte du territoire et la mise en contact avec la population locale. L'artiste accueilli réalise dans ce cadre un projet spécifique au territoire.

La résidence s'adresse aux artistes du champs des art visuels : peinture, sculpture, mais aussi vidéo, art numérique, œuvres sonores, etc

Une attention particulière sera portée sur les projets prévoyant une intervention auprès du tissu local (visites d'atelier, sensibilisation des publics à l'art, présentation du projet, interventions sur les réseaux sociaux...)

### 4. LA DURÉE DE LA RÉSIDENCE

---

La résidence est prévue pour une durée de 4 semaines consécutives à compter du 1 mai 2022.

Elle se déroulera en 3 temps :

- Une phase de découverte afin que l'artiste retenu(e) puisse se familiariser avec le territoire et rencontrer les acteurs locaux.
- Une phase de création artistique.
- Une phase de restitution :

La résidence se conclura par une restitution qui prendra la forme d'une exposition ou toute autre action présentant les œuvres créées lors de la résidence.

Cette exposition se déroulera en deux mois, un mois avec des ouvertures hebdomadaires, et un mois sur rendez-vous. À la suite de cela, les œuvres seront renvoyées à l'artiste.

Tout au long de la résidence, un suivi sera assuré par les membres de la fondation, et sera produit un petit documentaire à visée de médiation, ainsi que d'autres supports de communications telles que des photos du processus, tout document sera ensuite remis à l'artiste pour son propre usage. Il est proposé à l'artiste de laisser une trace de son passage au sein de la maison d'accueil, rejoignant une collection déjà existante, qui donne ponctuellement lieu à une exposition.

### 5. LE SOUTIEN DE AGIRE

---

L'artiste retenu bénéficiera de :

- Une bourse d'un montant global de 700 € pour la production (l'artiste est tenu d'apporter outils, matériel informatique et matériaux nécessaires à son travail )
- La mise à disposition d'un appartement
- Prise en charge des frais de bouche
- Un vol aller et retour du pays dont il vient
- Le trajet depuis l'aéroport
- L'accompagnement sur des sites clés qui serviront ses recherches
- Un abonnement au bus local pour pouvoir effectuer les déplacements du quotidien à l'intérieur de la ville.

Soutien en visibilité

AGIRE s'engage à prendre en charge la conception, la réalisation et la diffusion des supports de communication et à donner de la visibilité aux événements et expositions via ses réseaux sociaux et les médias locaux.

Nous nous engageons également à faire le relais avec la presse, qui donne lieu chaque année à des articles et des relais sur les chaînes locales. Evidemment, le tout sous réserve de l'intérêt qu'ils portent à la production effectuée.

## 6. DOSSIER DE CANDIDATURE

---

Les artistes intéressés sont invités à formuler leur projet en motivant l'intérêt de cette résidence dans leur parcours professionnel et artistique. Les projets impliquant un travail en relation avec le territoire seront encouragés.

Pour être éligible le dossier de candidature doit contenir :

- Un CV (nom, adresse, tel, mail, site, date de naissance, formation, expositions)
- Une note d'intention avec les raisons de la motivation pour cette résidence et un avant projet.
- Un dossier artistique (10 pages maximum) représentatif du travail général de l'artiste. Le PDF peut comporter des liens interactifs pour les éléments sonore et les vidéos.

Les dossiers de candidature sont à transmettre au plus tard le 20 mars 2022 23h59, via email à l'adresse:

[agire.residenza@gmail.com](mailto:agire.residenza@gmail.com) en indiquant en objet du mail votre nom + RÉSIDENCE2022

Les candidatures transmises par internet sont acceptées au format PDF standard ou interactif (liens internet, vidéos, sons, etc).

Pour toute question, envoyer un email à [agire.residenza@gmail.com](mailto:agire.residenza@gmail.com) .

## 7. CALENDRIER ET MODE DE SÉLECTION

---

Date de diffusion de l'appel à projets : 1er mars 2022

Date limite de dépôt des candidatures : 20 mars 2022

Comité de sélection : 20-27 mars 2022

visio conférence de sélection 24 mars 2022

Date de la résidence : 1-31 mai 2022

Mode de sélection

Après une phase de présélection, les candidats retenus seront invités à présenter leur projet via une visio conférence devant un jury composé de :

- Directrice du projet
- Responsable de production de la fondation
- L'adjointe à la culture de la commune d'Agira
- 1 artiste ou représentant d'un collectif d'artiste (non candidat à la résidence concernée)
- 1 représentant d'un organisme culturel

La décision finale sera transmise à l'ensemble des candidats via email.

Les dossiers incomplets ou ne répondant pas aux exigences de l'établissement ne seront pas étudiés.